Ecole doctorale de Géographie de Paris

Compte-rendu du Conseil du 19 mars 2021

Présents (par visioconférence) : M. Albertelli, R. Cusso, E. Fouache, C. Fournet-Guérin, E. Gautier, Adrian P. Gómez Mañas, M. Gravari-Barbas, M. Jourdam-Boutin, L. Khelifi, C. Nicolle, G. Palsky, M. Pedro, A. Ruas, L. Simon, Q. Wachenheim, C. Zaninetti.

1) Organisation du jury des contrats doctoraux de Sorbonne Université

Cette année, il a été décidé de préparer l'organisation du jury des CD de SU indépendamment de ceux de P1, étant donné le décalage des calendriers. En effet, la liste de candidats classés doit être retournée à la faculté des Lettres de SU avant le 10 mai.

G. Palsky fait défiler le texte de la procédure, afin qu'il soit précisé et discuté par le conseil (voir texte final en annexe)

La date retenue pour le concours est le vendredi 7 mai 2021, à partir de 9 heures, en visioconférence.

La composition du jury est discutée ensuite, certains membres du conseil estimant que la clé de répartition (1 représentant au jury pour 13 doctorants inscrits) aboutit cette année notamment à une représentation trop faible de Sorbonne Université, qui constitue pourtant l’un des deux établissements supports de l’ED. A. P. Gómez Mañas suggère que sans changer la clé, en arrondissant le nombre de représentants au chiffre supérieur, l'équipe Médiations pourrait avoir un représentant supplémentaire (4 au lieu de 3). Cette suggestion est soutenue par E. Fouache, G. Palsky, C. Fournet-Guérin. L. Simon, M. Gravari-Barbas, E. Gautier, ne sont pas favorable à un tel changement de la règle appliquée habituellement. La proposition d'appliquer cet arrondi au chiffre supérieur est mise au vote.

4 POUR, 7 CONTRE, 2 ABST. La proposition est rejetée. La répartition des représentants selon les UR est indiquée en annexe.

Il est prévu que les candidats passent oralement devant le jury, par visioconférence, en s'appuyant s'ils le souhaitent sur un diaporama.

Le conseil s'accorde sur la sortie temporaire du/de la DR, s'il/elle a un(e) candidat(e) aux contrats doctoraux. Il/elle sort au moment où les rapporteurs s'expriment, lors du passage de ce/cette candidat(e) et lors des 10 mn de questions.

Enfin, à la différence de l'an dernier, le jury en revient à des votes par rang (premier candidat classé, puis second, etc.). La direction de l'ED testera les applications en ligne rendant possible un tel scrutin.

2) Vote sur l'intégration de 4 membres extérieurs

Le conseil se prononce sur la cooptation de 4 membres extérieurs, pour pourvoir les postes vacants. Il se prononce également sur l'accréditation de H. Commenges, MCF Paris 1, pour la codirection avec Jean Debrie de la thèse CIFRE de Léa Christophe.

Membres extérieurs

Brigitte Baccaïni : 11 votes POUR, 0 vote contre, 2 abst.

Annabelle Boutet : 11 votes POUR, 1 vote contre, 1 abst.

Francis Dhée : 11 votes POUR, 1 vote contre, 1 abst.

Frédéric Dobruszkes : 11 votes POUR, 0 vote contre, 2 abst.

Les membres extérieurs sont déclarés élus et seront convoqués à partir du prochain conseil.

Accréditation pour codirection

H. Commenges : 12 votes POUR, 0 vote contre, 1 abst.

3) Informations générales sur l'ED

- Référentes harcèlement. La direction informe le conseil de son souhait de mettre en place dans l'ED des référent(e)s harcèlement. Elle a contacté en ce sens une collègue de SU, Gaëlle LACAZE, et une de P1, Marianne BLIDON, qui toutes deux ont accepté. Toutefois, la position sur ce point est différente selon les universités : SU accepte encourage la mise en place de référents au niveau des différentes UFR et ED, tandis que P1 estime que la réponse doit s'effectuer au niveau de l'établissement. C. Fournet-Guérin signale qu'il y a bien une responsabilité au niveau de l'ED, en cas de situation de harcèlement. La mise en place d'un dispositif est largement approuvée au sein du conseil, qui souligne l'importance de multiplier les lieux d'écoute des victimes. Il est suggéré que le dispositif intègre des doctorants (représentant P1 et SU), afin de faciliter la parole. La direction avancera sur les aspects pratiques du dispositif, en concertation avec Mmes Lacaze et Blidon.

- Mise en place d'un bureau élargi. Suite au départ de nos collègues de Paris 7, le bureau de l'ED, qui fonctionnait auparavant à 3, se retrouve réduit à 2, le directeur et la directrice-adjointe. Afin de renforcer la collégialité des décisions (qui concernent notamment l'examen des inscriptions en thèse, l’examen des demandes de dérogation, le choix de doctorants pour des bourses de mobilité ou le choix de thèses pour concourir à des prix), la direction souhaite élargir le bureau, en intégrant un collègue de Paris 1 et un collègue de SU. Elle a contacté Denis MERCIER (LGP, SU) et Jérôme LOMBARD (PRODIG, P1), qui ont accepté. Le conseil approuve cette proposition d'élargissement du bureau.

- Règlement de l'ED. La refonte du règlement de l'ED est en cours, avec l'aide des Pr Olivier SEVIN et Thierry SANJUAN, en se fondant sur un canevas préparé pour les ED de SU. Une fois rédigé, le règlement sera soumis à la discussion et au vote du conseil. Il devra ensuite être adopté par les commissions recherche des 2 établissements.

4) Questions diverses

La direction informe le conseil de la mise en place par les établissements d'un système d'information exclusivement dédié au doctorat : ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé). C. Zaninetti a déjà une expérience du système, et le présente au conseil. Cette application, déjà utilisée dans plus de 150 ED, est un outil de gestion et de communication, qui permettra de rationaliser la plupart de nos procédures. C'est un outil collaboratif, chaque doctorant se créant son profil et y reportant les informations qui le concernent, comme son portfolio. Cette présentation reste utilisable après la soutenance de la thèse, affichant en ligne les profils de compétences des doctorants à destination du milieu socio-professionnel. L'ED de géographie s’est portée volontaire et est parmi les 3 ED choisies comme pilotes pour la mise en place d'ADUM à Paris I. A SU, toutes les ED passent à ADUM à partir de 2021.

Les représentants(e)s des doctorants abordent ensuite plusieurs points.

- Ils présentent une demande de remplacement de C. Mauterlé, représentante suppléante, qui a abandonné sa thèse. Le remplaçant proposé est Felix Gueguen, doctorant en 1ere année à l'équipe PRODIG. Cette proposition est acceptée par le conseil.

- Ils s'informent sur l'état d'avancement des commissions, envisagées lors du dernier conseil, sur le règlement et le parcours doctoral. G. Palsky répond que la refonte du règlement est engagée. La proposition de nouveau règlement, lorsqu'elle sera finalisée, sera discutée au conseil. Les représentants des doctorants seront sollicités pour participer à la réflexion sur le parcours doctoral, qui n'a pas encore commencé.

- Les doctorants souhaitent que l’ED se fasse l'écho des difficultés qu’ils rencontrent en raison de la pandémie, notamment lors des réunions des collèges d'ED ou de commissions avec les instances des universités : ils n'ont pas retrouvé des conditions normales pour faire du terrain et leurs travaux ont continué de prendre du retard. Ils souhaiteraient que ces difficultés soient compensées (prolongations de contrats notamment), en prenant en compte non seulement le premier confinement, mais aussi les restrictions qui ont suivi. C. Fournet rappelle que les ED n'ont pas de pouvoir de décision en ce domaine, qui relève des établissements et au-delà de la politique du ministère, et mentionne qu’elle a cependant évoqué ces problèmes lors de la réunion du collège des ED à SU.